

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202509/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 05/09/2025	L’an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 16	Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 septembre 2025 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, LELASSEUX Patrick, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENT ET EXCUSÉ : LEFFRAY Stéphane

M LEBouc Jacky est élu secrétaire de séance.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD38

M RENAUDEAU Gilles, propriétaire de la parcelle AD38 (rue des fontaines) a donné son accord, par courrier en date du 6 juin 2025, pour céder sa parcelle à la commune.

Pour rappel, la commune est déjà propriétaire des fontaines situées sur les parcelles AD40, AD42, AD43, AD237 et AD236.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité l’acquisition de la parcelle AD38 à l’euro symbolique, avec dispense de paiement.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

